

Habitat spécifique - Situation du relogement des habitants de la Cité de l'Escale

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : En novembre 1989, l'opération de relogement de l'Escale a été officiellement annoncée aux familles.

Cette cité comportait 33 appartements dont deux destinés aux services (loisirs jeunes et Centre Médico-Social).

A ce jour, 19 logements ont été évacués et 10 d'entre eux ont été démolis.

Les relogements se sont effectués de la manière suivante :

1) en habitat spécifique réalisé par le CCAS : 3 familles (dont 2 étaient logées en caravane)

2) en habitat traditionnel (HLM ou privé) : 18

Restent à ce jour à reloger 12 familles dont :

1) en habitat spécifique : 8

* 5 ferrailleurs

* 3 très grandes familles

2) en habitat traditionnel : 4

Les perspectives concernant l'habitat spécifique sont les suivantes :

- 4 familles de ferrailleurs devraient être relogées très prochainement dans des propriétés récemment acquises ou en cours d'acquisition par la Ville ou l'Office Municipal d'HLM et qui font l'objet de travaux d'amélioration

- d'autres opérations sont envisagées pour les 4 familles restantes.

Le Service Urbanisme, les offices logeurs et le CCAS poursuivent cette tâche qui, au fil du temps, s'est révélée très ardue, les recherches, les négociations, les montages d'opération étant complexes.

Quoi qu'il en soit, le relogement des habitants de l'Escale demeure une priorité et chacun s'emploie à la mener à bien dans les meilleurs délais.

Dont acte.